

Rapport EXERCICE 2023 d'orientation budgétaire

Dossier de présentation



SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
D'ÉNERGIE
D'INDRE-ET-LOIRE



territoire
d'énergie
INDRE-ET-LOIRE

Glossaire des abréviations

- AOD Autorité Organisatrice de Distribution
- AP/CP Autorisation de Programme / Crédit de Paiement
- BP Budget Primitif
- BS Budget Supplémentaire
- CGCT Code Général des Collectivités Territoriales
- CNAS Comité National d'Action Sociale
- ETP Equivalent Temps Plein
- FACé Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification
- FCTVA Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
- FdC Fonds de Concours
- FNCCR Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
- IRVE Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques
- RH Ressources Humaines
- PCRS Plan de Corps de Rue Simplifié
- SIG Système d'Information Géographique
- TCCFE Taxe Communale de Consommation Finale sur l'Electricité
- TECVL Territoire d'Energie - Centre Val de Loire

Introduction

Selon le texte, inséré à l'article L. 2312-2 du CGCT, dans les communes (...) et EPCI de plus de 10 000 habitants, le ROB présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'article D. 2312-3 du CGCT précise que cette présentation doit comporter une présentation de l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité.

Dans le cadre de son débat d'orientation budgétaire, le SIEIL s'est toujours attaché à une présentation exhaustive et transparente de ses dépenses et recettes par compétences tant en fonctionnement qu'en investissement.

Cette année, nous vous proposons une présentation de nos finances actualisée par la prospective financière. Elle intègre les impacts financiers des investissements importants réalisés par le SIEIL depuis 2015 en faveur de ses adhérents et des orientations budgétaires pluriannuelles validées dès 2020 pour assurer l'équilibre financier des compétences du SIEIL.

Ces efforts ont permis de réaliser dans nos territoires des investissements structurants : renforcement des réseaux de distribution d'électricité, sécurisation et modernisation de l'éclairage public, élaboration d'un schéma départemental de déploiement des IRVE et retrofit des bornes existantes, études sur des projets innovants tels que le GNV ou l'hydrogène... En ajoutant la consultation lancée en 2022 par le groupement d'achat d'énergies, ces opérations permettent aux collectivités de réaliser des économies réelles directes ou de gagner en qualité de vie.

Nous devons en 2023 maintenir l'équilibre budgétaire du SIEIL tout en préservant notre capacité d'investissement pour nos collectivités par le biais d'un endettement raisonné, signe d'une gestion efficiente de nos ressources.

La reprise d'activité a permis de maintenir les engagements prévus dans les dossiers de programmes de travaux et vous avez été nombreux à faire des demandes de travaux au SIEIL. Les services se sont engagés pleinement à vos côtés et oeuvrent pour satisfaire au mieux vos besoins sur vos territoires. Toutefois, suite à la crise actuelle d'approvisionnement, nous constatons des délais très importants sur les matériaux nécessaires à nos travaux, notamment pour les postes et transformateurs, dont l'attente est de plusieurs mois.

L'anticipation reste le maître mot de l'ensemble des demandes pour permettre un usage adapté de nos programmes de travaux en lien avec les besoins de chaque collectivité.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce Rapport d'Orientations budgétaires au service de nos territoires.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Le Président du SIEIL – Jean-Luc DUPONT

ET SES VICE-PRÉSIDENTS :

Lionel AUDIGER (Electricité-Travaux), Francis BAISSON (Technologies de l'information),
Laurent RAYMOND (Transition énergétique, Commande publique et mutualisation des achats),
Fabrice BOIGARD (1^{er} Vice-Président - Finances), Jean-Luc CADIOU (Eclairage public),
Sébastien CLEMENT (Electricité- Concession, Mobilité), Patrick MICHAUD (Electricité-Concession),
Vincent MORETTE (Gaz), Jacqueline MOUSSET (Electricité-Travaux),
Wilfried SCHWARTZ (Métropole), Antoine TRYSTRAM (Territoires intelligents).

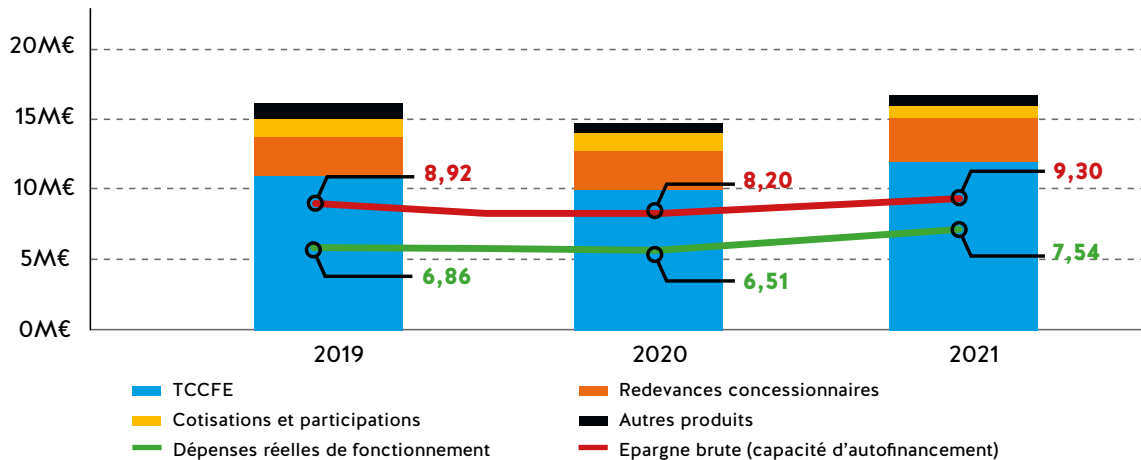
1



Rétrospective financière 2019 - 2021



ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de +8% entre 2019 et 2021. La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) représente en moyenne 73 % des recettes de la section de fonctionnement et a progressé de +8% entre 2019 et 2021. Les redevances versées par nos concessionnaires constituent 18% des recettes réelles de fonctionnement (+39% entre 2019 et 2021 en lien avec les travaux réalisés sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public). Les cotisations pour la compétence Eclairage Public représentent 7% et progressent avec le nombre d'adhésions. Les autres produits (refacturations de mises à disposition, certificats d'économie d'énergie, produits exceptionnels) constituent le solde pour 5%.

Les dépenses de fonctionnement évoluent de +10% entre 2019 et 2021. Les charges à caractère général évoluent de +17% sur cette période. La principale évolution concerne la compétence Eclairage public avec l'adhésion de nouvelles collectivités induisant des charges d'exploitation et de maintenance supplémentaires (+887 k€ entre 2019 et 2021). Concernant la compétence IRVE, 2019 constitue une année atypique avec la facturation des

deux exercices d'exploitation 2018 et 2019 durant cette même année. Les charges de personnel évoluent de +7%, en lien avec le glissement vieillesse technicité (prise en compte de la carrière des agents telle que l'ancienneté, les avancements de grades et d'échelons), le recrutement sur des postes restés vacants jusque-là et l'anticipation du remplacement de départs en retraite. Les autres postes de charge n'évoluent pas de manière significative sur cette période. En neutralisant ces dépenses exceptionnelles, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de +9% entre 2019 et 2021, en lien avec la hausse des prix.

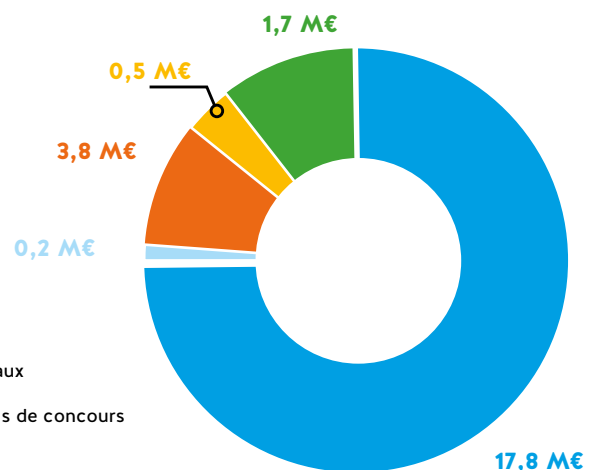
L'équilibre de la section de fonctionnement et la capacité d'autofinancement (épargne brute) restent relativement stables sur les 3 exercices en valeur absolue. Ainsi, la capacité d'autofinancement s'est élevée à 9,3 M€ en 2021 permettant de rembourser le capital de la dette (339 k€) et de financer les investissements pour le solde (8,96 M€). Cependant, en valeur relative, le taux d'épargne brute (rapporté aux recettes réelles de fonctionnement) diminue de 2%, passant de 56,6% en 2019 à 55,2% en 2021.

STRUCTURE ET FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SIEIL

Structure des investissements du SIEIL

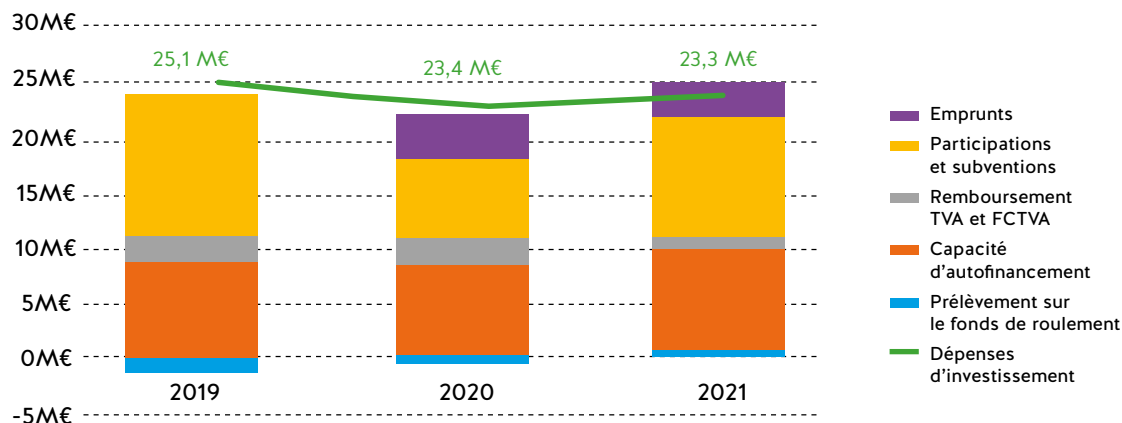
(moyenne 2019-2021 - en M€)

En moyenne, la compétence ELECTRICITE représente 75 % des dépenses d'investissement du SIEIL (soit près de 18 M€ dépensés annuellement pour les travaux et 180 k€ pour les fonds de concours). La compétence Eclairage public pèse 18% (soit environ 4 M€ de travaux et 546 K€ de fonds de concours, ces derniers étant supprimés à compter de 2022). Les autres investissements du SIEIL (investissements courants et projets innovants) ont représenté en moyenne 1,7 M€ par an.



- Electricité (et télécommunications) - Travaux
- Eclairage Public - Travaux
- Electricité (et télécommunications) - Fonds de concours
- Eclairage public - Fonds de concours

Financement des investissements



Comme prévu dans la prospective financière pour 2020, afin de rétablir les capacités financières du SIEIL, les dépenses d'investissement ont été réduites progressivement depuis 2020 pour ramener les travaux sur les réseaux d'électricité à 17 M€ (ROB 2022) et 16 M€ (ROB 2023) et les travaux sur les réseaux d'éclairage public à 3,9 M€. Ainsi, le volume des dépenses réelles d'investissement est passé de 25,1 M€ en 2019, à 23,4 M€ en 2020 et 23,3 M€ en 2021.

En parallèle, les taux de participation des collectivités ont été revus à la hausse (40% pour les dissimulations des réseaux élec-

triques, 50% pour les dissimulations et renouvellements d'éclairage public, 70% pour les extensions des réseaux d'éclairage public). Des emprunts ont été souscrits entre 2020 et 2021, à hauteur de 8 M€.

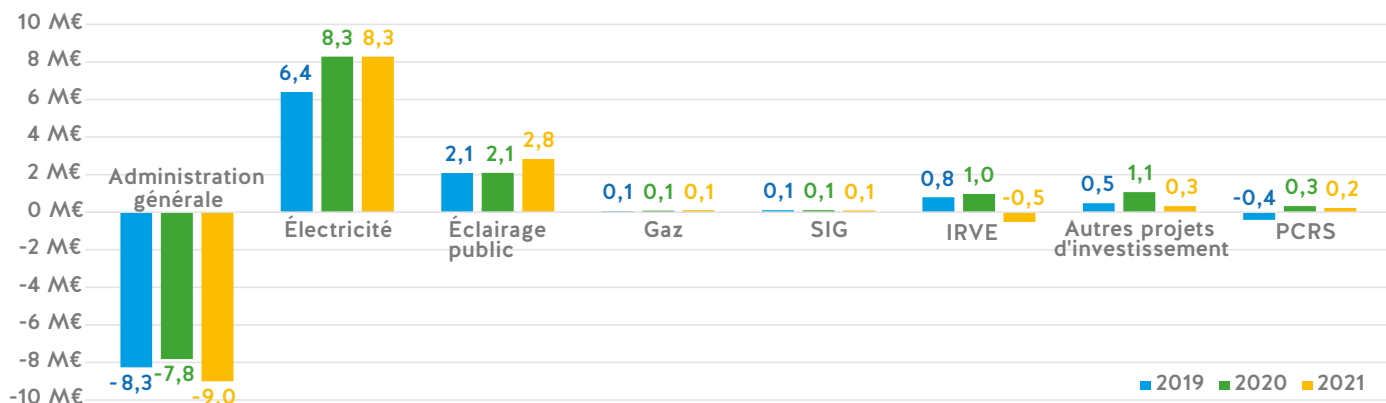
Ainsi, en 2021, il n'y a eu aucun prélèvement sur le fonds de roulement pour équilibrer les dépenses d'investissement. Au contraire, ce dernier a été abondé de 0,8 M€, contrairement aux deux exercices précédents (prélèvement sur le fonds de roulement respectivement de 2,2 M€ et 0,7 M€).

EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT PAR COMPÉTENCE (HORS EMPRUNT)

Source : Comptes administratifs.

En M€	2019			2020			2021		
	Dépenses	Recettes	Besoin de financement	Dépenses	Recettes	Besoin de financement	Dépenses	Recettes	Besoin de financement
Administration générale	3,0	11,2	-8,3	2,8	10,6	-7,8	3,1	12,1	-9,0
Électricité	20,1	13,7	6,4	17,8	9,5	8,3	19,1	10,8	8,3
Éclairage public	6,5	4,4	2,1	6,1	4,0	2,1	6,7	3,9	2,8
Gaz	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,3	0,2	0,1
SIG	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
IRVE	1,0	0,2	0,8	1,1	0,1	1,0	0,6	1,2	-0,5
Autres projets d'investissement	0,5	0,0	0,5	1,1	0,0	1,1	0,3	0,0	0,3
PCRS	0,5	0,9	-0,4	0,5	0,2	0,3	0,4	0,2	0,2
TOTAL	31,9	30,7	1,2	29,7	24,6	5,1	30,6	28,3	2,3

Evolution du besoin de financement par compétence 2019-2021



ETAT DE LA DETTE BUDGET PRINCIPAL

L'encours de dette actuel du SIEIL pour son budget principal est de 7 126 366 € réparti sur 3 emprunts contractés entre 2020 et 2021. Les caractéristiques de ces 3 emprunts sont les suivantes :

Prêteur	Montant emprunt	Taux	Année du contrat	Durée	Indice charte Gissler*	Capital restant dû au 01/01/2023	Capital remboursé 2023 ⁽¹⁾	Intérêts 2023 ⁽²⁾	Annuité totale 2023 ^{(1) + (2)}	Capital restant dû au 31/12/2023
La Banque Postale	4 000 000 €	Fixe : 0,76%	2020	20 ans	A1	3 500 000 €	200 000 €	26 030 €	226 030 €	3 300 000 €
Crédit Agricole	2 000 000 €	Fixe : 0,78%	2021	20 ans	A1	1 767 254 €	94 494 €	14 159 €	108 652 €	1 672 760 €
Crédit Coopératif	2 000 000 €	Fixe : 0,67%	2021	20 ans	A1	1 859 111 €	94 715 €	12 218 €	106 933 €	1 764 397 €
TOTAL	8 000 000 €	0,74%				7 126 366 €	389 209 €	52 407 €	441 616 €	6 737 157 €

* La charte Gissler est une charte de bonne conduite signée en 2010 entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales qui classe les emprunts en fonction de leur niveau de risque

Elle propose une classification à double entrée :

- un chiffre de 1 à 5 pour l'indice sous-jacent, qui traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt,
- une lettre de A à F pour la structure, qui traduit la complexité de la formule de calcul des intérêts.

Les emprunts les plus sûrs sont classifiés en A1 et les plus risqués en F6.

L'ensemble des emprunts du SIEIL appartient à la catégorie A1, la plus sûre.

Répartition du montant initial d'emprunt par prêteur

A la date de rédaction de ce rapport, une consultation est lancée pour un emprunt de 2,1 M€ conformément au besoin anticipé pour financer les investissements 2022 dans le cadre de la prospective financière. Les réponses des établissements bancaires sont attendues pour fin novembre, l'analyse des offres début décembre pour une signature du/des contrat(s) avant le 31 décembre 2022. Les caractéristiques du/des emprunt(s) souscrits seront présentées lors du Comité syndical de février 2023.



BUDGET ANNEXE PCRS

Le budget annexe du PCRS a contractualisé en 2018 un emprunt d'1 M€ auprès de la Banque Postale. L'encours actuel de cet emprunt est de 716 667 €. Ses caractéristiques sont les suivantes :

Prêteur	Montant emprunt	Taux	Année du contrat	Durée	Indice charte Gissler	Capital restant dû au 01/01/2023	Capital remboursé 2023 ⁽¹⁾	Intérêts 2023 ⁽²⁾	Annuité totale 2023 ^{(1) + (2)}	Capital restant dû au 31/12/2023
La Banque Postale	1 000 000 €	Fixe : 1,32%	2018	15 ans	A1	716 667 €	66 667 €	9 130 €	75 797 €	650 000 €

Répartition du montant initial d'emprunt par prêteur



2

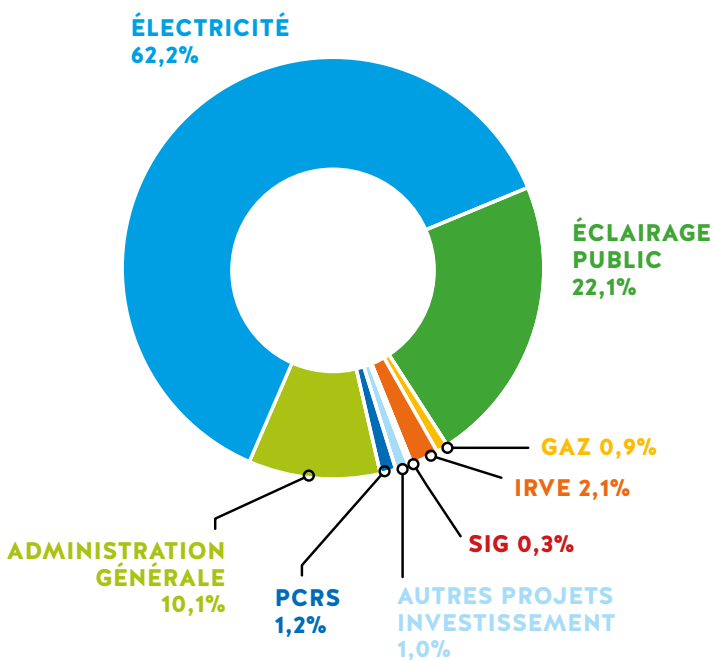
Prospective financière

PROSPECTIVE FINANCIÈRE - SCÉNARIO FIL DE L'EAU

En 2019, le SIEIL a développé un outil prospectif d'aide à la décision, permettant de comparer divers scénarii. Cet outil a été mis à jour en 2022 pour prendre en compte les effets générés par les décisions prises suite à la précédente version, mais aussi le nouveau contexte dans lequel le SIEIL évolue : notamment l'impact de la réforme de la TCCFE, principale ressource du SIEIL, la crise énergétique, le retour d'une inflation élevée, la hausse des taux d'intérêts...

Le scénario « Fil de l'eau » présenté ci-dessous reprend l'ensemble de ces éléments.

Rappel du poids des compétences en 2021 :



Hypothèses retenues pour le scénario « Fil de l'eau » :

Décisions prises en 2020 :

- Travaux sur les réseaux d'électricité : 16 M€ par an,
- Fonds de concours Télécommunications : 0,250 M€ par an,
- Travaux sur les réseaux d'éclairage public : 3,9 M€ par an (4,4 M€ entre 2022 et 2024 pour intégrer un programme de résorption des pollutions lumineuses),
- Fonds de concours Transition énergétique : 0,250 M€ par an,
- Fonds de concours véhicules électriques : 40 k€ par an.

- Participations des collectivités aux travaux d'électricité : 30%,
- Participations des collectivités aux travaux d'éclairage public : 50% pour les dissimulations et renouvellements et 70% pour les extensions

Nouvelles hypothèses :

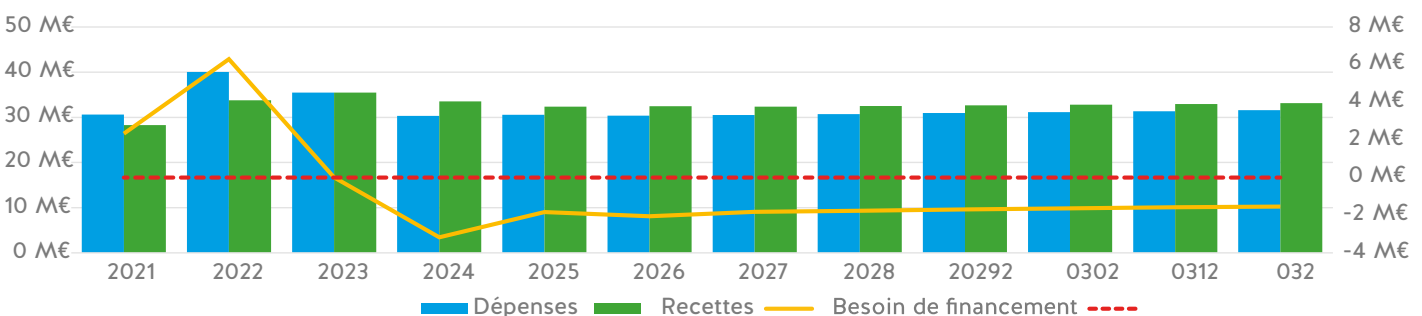
- TCCFE : consommations stables et indexation partielle sur l'inflation : +2% par an,
- Taux des financements bancaires : 3,8% en 2022 - 4,25% en 2023 - 4,5% en 2024 et au-delà.

Projection du besoin de financement

L'année 2022 se solde par un besoin d'emprunt de 2 M€, en lien avec le décalage de perception des recettes pour les travaux d'électricité. En 2023, un besoin d'emprunt de 0,6 M€ est estimé pour couvrir des projets ponctuels. L'excédent de financement dégagé par l'administration générale devrait

permettre de couvrir les besoins de financement des compétences à compter de 2024. En 2027, le fonds de roulement du SIEIL reviendrait au niveau de 2021, équivalent à 8 mois de fonctionnement.

Besoin de financement

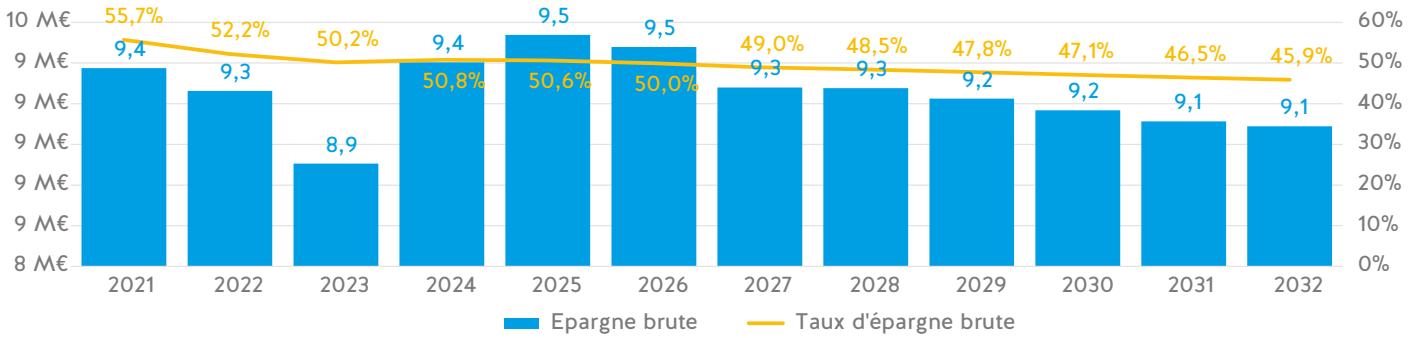


Projection des ratios financiers du SIEIL

Le montant de l'épargne brute dégagé sur la période reste relativement stable, d'environ 9 M€.
Toutefois, en raison d'une dynamique des dépenses de

fonctionnement supérieure à celles des recettes de fonctionnement (respectivement +2,4% et +1,1% par an), le taux d'épargne brute diminue sur la période.

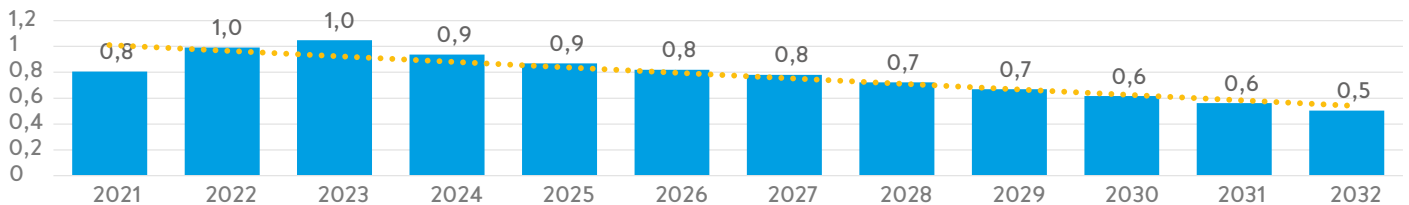
Epargne brute



La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années de recettes de fonctionnement à consacrer pour se désendetter en totalité, s'améliore sur la période.

Cela est possible par le fait qu'à partir de 2024, le SIEIL n'aurait pas besoin de recourir à de nouveaux emprunts.

Capacité de désendettement (en nombre d'années)



PROSPECTIVE FINANCIÈRE - SCÉNARIO ALTERNATIF

BAISSE PUIS STABILISATION DE LA TCCFE

Au regard des nombreuses incertitudes sur l'évolution de la TCCFE dans la durée suite à la réforme, un scénario alternatif a été élaboré. Il prend en compte une baisse de la TCCFE sur le début de la période, puis une stabilisation.

Hypothèses retenues pour le scénario « Alternatif »

- Baisse des consommations de 5% par an en 2022 et 2023, en lien avec la crise énergétique,
- Suppression de l'indexation sur l'inflation et évolution uniquement liée à l'évolution des consommations à compter

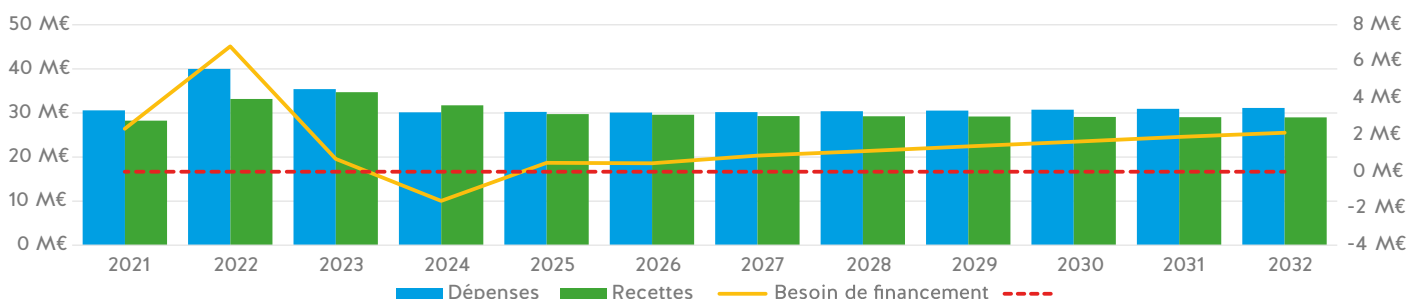
de 2024 (sur la base de l'évolution de 2022 par rapport à 2021).

Ainsi, à compter de 2025, le montant estimé de TCCFE est de 10,2 M€.

Projection du besoin de financement

L'excédent de financement dégagé par l'administration générale ne permet plus de couvrir les besoins de financement des compétences, excepté en 2024.

Besoin de financement

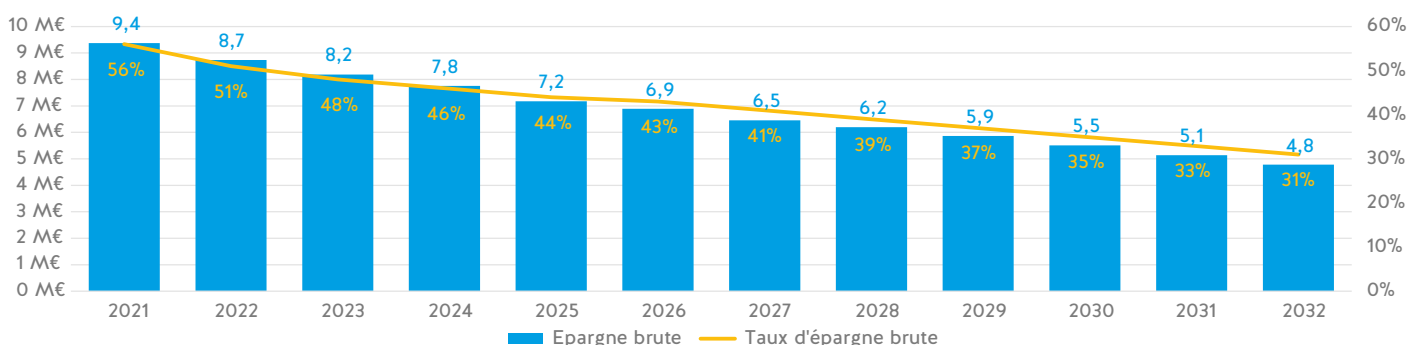


Projection des ratios financiers du SIEIL

Le montant de l'épargne brute dégagé sur la période diminue quasiment de moitié, passant de 9,4 M€ à 4,8 M€.
Le taux d'épargne brute suit la même tendance, passant de 56% à 31%, en-deça des seuils de bonne santé financière.

Le SIEIL n'est plus en capacité de financer ses programmes d'investissement et doit recourir à 21 M€ d'emprunt sur la période 2023-2032 (multiplication du stock de dette par 3).

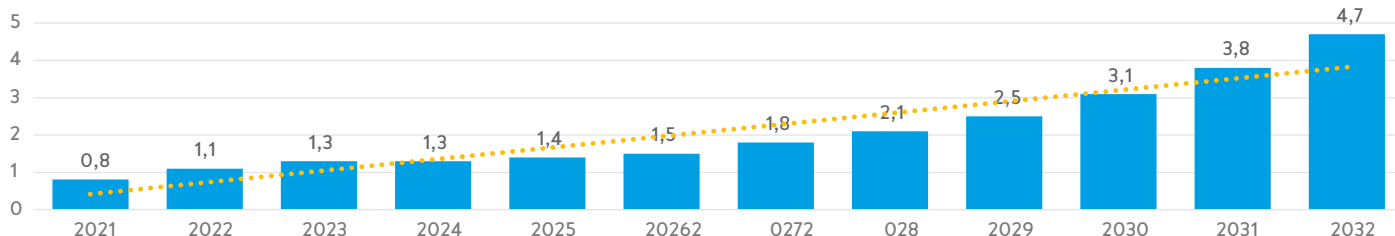
Epargne brute



La nécessité d'emprunter 21 M€ sur la période 2023-2032 pour couvrir les programmes d'investissement entraîne une détérioration rapide et exponentielle de la capacité de désendettement, qui passe de 1,1 ans en 2022 à 4,7 ans en 2032. En 2030, l'encours de dette est supérieur aux recettes de

fonctionnement, obligeant à puiser dans les recettes propres d'investissement pour rembourser le capital de la dette. Ceci contribue à réduire davantage les capacités à investir du SIEIL.

Capacité de désendettement (en nombre d'années)



Ce scénario alternatif entraîne une dégradation rapide et importante de la santé financière du SIEIL, malgré les effets issus des précédentes mesures prises en 2020. Celui-ci ne serait plus en mesure d'assurer son programme d'investissement et de faire face à de nouveaux aléas.

Il convient donc de poursuivre dans la direction amorcée en 2020 pour laisser le temps au SIEIL de reconstituer son fonds de roulement et sa capacité à mener ses politiques d'investissement et des projets innovants.

PROSPECTIVE FINANCIÈRE ET PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Contexte économique international

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire qui a vu les indicateurs économiques plonger au plan mondial, 2021 et 2022 se sont inscrits dans une forte reprise de l'activité. Celle-ci a eu pour conséquence des tensions sur le marché des matières premières et l'envolée des prix de ces dernières. Concernant l'énergie, l'augmentation a été encore plus importante avec la combinaison de la hausse de la demande liée à la reprise économique et de la guerre en Ukraine, qui fait craindre des risques en termes d'approvisionnement en gaz naturel pour l'Union européenne notamment. L'inflation, très faible depuis plusieurs exercices, est ainsi élevée et devrait le rester sur les prochaines années, au-delà des

2% fixés comme limite par les principales banques centrales. Après des années de taux très bas voire négatifs pour soutenir la croissance, les banques centrales ont décidé la hausse de leurs principaux taux directeurs pour, au contraire, freiner le risque d'emballement et limiter l'inflation. Ainsi, la Banque Centrale Européenne a relevé son directeur de +0,5% en juillet 2022 et +0,75% en septembre, le portant à 1,25%. Ces hausses des taux directeurs conduisent à un renchérissement des coûts de financement bancaires. Globalement, un ralentissement de la croissance économique, voire un risque de récession, est attendu.

Contexte économique national - Projet de Loi de Finances 2023 - Programme de stabilité des finances publiques 2022-2027

Le contexte national est similaire au contexte international. Ainsi, au stade du Projet de Loi de finances pour 2023, la croissance du PIB en France est estimée à +2,7% en 2022 et +1% en 2023. Quant à l'inflation, son niveau est prévu à +5,3% en 2022 et +4,2% en 2023. Ces prévisions sont considérées comme relativement optimistes et sont soumises à l'aléa représenté par la guerre en Ukraine et l'impact de celle-ci sur les prix de gros de l'énergie.

Les autres hypothèses retenues dans le PLF 2023 concernent un déficit public représentant 5% du PIB en 2022 et 2023 (stabilisation) et une dette publique représentant respectivement 111,5% du PIB en 2022 et 111,3% en 2023.

Au regard de la crise énergétique en cours, le PLF 2023 intègre un bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité limitant la hausse à +15% pour les ménages.

Un amendement instaurant un amortisseur électricité pour les petites entreprises et collectivités (enveloppe d'environ 500 M€) a été proposé et doit être discuté.

Enfin, dans le cadre de la transition énergétique, un Fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de 1,5 milliards d'euros est inscrit. Il doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités territoriales.

Par ailleurs, le programme de stabilité des finances publiques 2022-2027 prévoit d'associer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques. Cela passe notamment par l'instauration d'un nouveau mécanisme de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement de celles-ci (dans la lignée du précédent dispositif dit de Cahors). La trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités devrait être contenue en dessous de leur niveau d'évolution naturel (-0,5% sous seuil par an).

Concernant le SIEIL, la réforme de la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité) entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Désormais, la collecte et le contrôle de la taxe sont assurés par l'Etat qui reversera ensuite le produit aux communes et syndicats d'énergie.

Des interrogations demeurent quant au contrôle assuré par l'Etat et le risque de perte de recettes. Par ailleurs, il n'existe aucune visibilité sur la permanence à long terme des modalités de reversement, ce qui induit des difficultés pour projeter des recettes en termes de taxe et donc des capacités de financement des dépenses.

Concernant les taux bancaires, ils devraient poursuivre leur progression sur 2023 et les exercices suivants, renchérissant les coûts de financement des collectivités territoriales.

> Objectifs du SIEIL pour l'année 2023 et les suivantes :

Dans la continuité des orientations retenues en début de mandat en 2020, mises en œuvre en 2021 et 2022, et après mise à jour de la prospective, il vous est proposé pour 2023 de poursuivre dans cette direction afin de :

- > rétablir la capacité de financement des programmes du SIEIL sur le long terme,
- > limiter son endettement,
- > réduire le déficit de chaque compétence,
- > permettre au SIEIL de s'engager sereinement dans des projets innovants.

Parmi les projets structurants pour 2023 et les années suivantes :

- > mise en œuvre du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (594 000 €),
- > poursuite du programme de retrofit des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques existantes (173 000 €),

- > 2^{ème} tranche du programme 2022-2024 de réduction des pollutions lumineuses (500 000 €),
- > programme « Territoires Intelligents » qui sera géré en AP/CP (6,2 M€ dont 1,07 M€ en 2023),
- > projet Vinogrhyd (91 000 €),
- > apport en compte courant à la SAS Ener37 pour la mise en œuvre de ses projets dans les énergies renouvelables (484 000 €),
- > projets Hydrogène et GNV.

Par ailleurs, au regard du contexte énergétique actuel, le SIEIL poursuit son aide aux collectivités adhérentes en matière de maîtrise des consommations énergétiques :

- > maintien du fonds de concours Sobriété énergétique : 300 000 €,
- > maintien du fonds de concours pour l'acquisition de véhicules électriques : 40 000 €,
- > aide à la mise en œuvre d'audits énergétiques et à la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'économie d'énergie dans le cadre du programme ACTEE : 100 000 €.

3

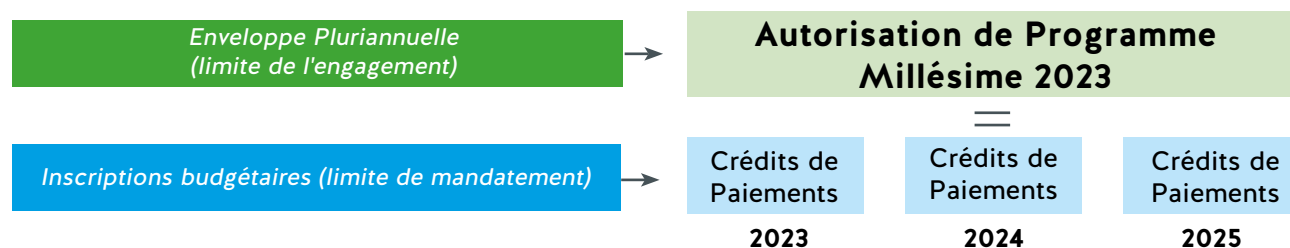
Autorisations de programme du Sieil

Respect de la sincérité budgétaire et diminution des restes à réaliser grâce aux Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP)

Depuis le 1^{er} janvier 2018 : mise en œuvre d'un Règlement Budgétaire et Financier du SIEIL et de la gestion en AP/CP des projets et programmes d'intervention.

Principe : Engagement d'une enveloppe dès la 1^{ère} année et répartition de son exécution sur plusieurs années.

Avantage : Ne pas inscrire au budget un emprunt d'équilibre et donc, respecter le principe de sincérité budgétaire.



2 types d'Autorisations de Programmes existent au SIEIL :

1) Les Autorisations de Programme de Projet

... finançant un programme individualisé en une seule opération.

Libellé AP	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
FONDS DE CONCOURS - METHYCENTRE	1 050 000	600 000	-	-	400 000	50 000

Libellé AP	Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
TERRITOIRES INTELLIGENTS	6 202 000	1 072 000	1 026 000	1 026 000	1 026 000	1 026 000	1 026 000

2) Les Autorisations de Programme d'Intervention

... finançant un programme regroupant un ensemble cohérent d'opérations dans un domaine d'intervention spécifique.

Sont concernés par la gestion en AP/CP - en dépenses et en recettes :

ÉLECTRICITÉ (incluant le réseau de Télécommunication) :

- Travaux sur les réseaux (depuis 2016)
- Fonds de concours (depuis 2016)

ÉCLAIRAGE PUBLIC :

- Travaux sur les réseaux (depuis 2016)
- Fonds de concours (de 2016 à 2020)

Authorisations de programme

ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

AP 2016	AP 2017	AP 2018	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023	Evol° 2023 /2022	Evol° 2023 /2016	Crédits de Paiement du Budget 2023
19 779 611	21 276 900	19 774 850	20 048 000	19 777 000	19 000 000	17 000 000	16 000 000	-5,9%	-19,1%	Inscriptions budgétaires 21 425 000
Engagement sur les programmes / Mandatement sur 3 années (4 années au cas par cas) Révision à chaque étape budgétaire										
8 173 246	8 749 852	8 493 292	9 184 000	9 650 000	8 787 000	7 797 000	7 770 000	-0,3%	-4,9%	13 345 000
11 606 365	12 527 048	11 281 558	10 864 000	10 127 000	10 213 000	9 203 000	8 230 000	-10,6%	-29,1%	8 261 000
Reste à charge du SIEIL										
RECETTES (FACé + Art 8 Enedis + Participations)										

En 2021, contrairement à ce qui était prévu dans la prospective financière, le SIEIL a décidé dans le cadre du ROB 2020 qui fixait un volume de travaux millésimés 2022 de 17 M€. de ne pas baisser le volume des travaux sur les réseaux d'électricité afin de participer aux efforts de sortie de la crise sanitaire. Les programmes de sécurisation des fils nus et fils nus de faible section ont été augmentés conformément à un accord de fonds exceptionnel du FACé. La mise à jour de la prospective dans le cadre du ROB 2023 poursuit la même trajectoire en termes de volume de travaux sur les réseaux d'électricité. Ainsi, pour 2023, une dernière baisse des travaux est prévue. Le volume pour 2023 est ainsi fixé à 16 M€. En 2022, le SIEIL a retrouvé la ligne directrice inscrite dans la prospective présentée

ÉLECTRICITÉ - FONDS DE CONCOURS

DÉPENSES										
AP 2016	AP 2017	AP 2018	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023	Evol° 2023 /2022	Evol° 2023 /2016	Crédits de Paiement du Budget 2023
196 100	350 000	260 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	0,0%	27,5%	Inscriptions budgétaires 335 000
Engagement sur les programmes / Mandatement sur 3 années (4 années au cas par cas) Révision à chaque étape budgétaire										
-	1 739	2 070	-	-	-	-	-	n.s	n.s	-
196 100	348 261	257 930	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	n.s	n.s	335 000
Reste à charge du SIEIL										
RECETTES (Régularisation sur Fonds de Concours)										

Les fonds de concours versés par le SIEIL pour la compétence télécommunication, et les déplacements d'ouvrage par Enedis. Pour 2023, il est proposé de reconduire le montant alloué depuis 2019, soit 250 000 €. Pour 2023, il est proposé de reconduire le montant alloué depuis 2019, soit 250 000 €.

Autorisations de programme

ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

DÉPENSES										
AP 2016	AP 2017	AP 2018	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023	Evol° 2023 /2022	Evol° 2023 /2016	Crédits de Paiement du Budget 2023
4 093 351	4 291 459	5 400 000	4 600 000	3 920 000	3 900 000	4 400 000	3 900 000	-11,4%	7,5%	4 421 000
Engagement sur les programmes / Mandatement sur 3 années (4 années au cas par cas) Révision à chaque étape budgétaire										
793 112	1 389 375	1 671 000	1 572 400	1 459 000	1 421 000	1 421 000	1 324 000	-6,8%	79,2%	1 486 000
3 300 239	2 902 084	3 729 000	3 027 600	2 461 000	2 479 000	2 979 000	2 576 000	-13,5%	-9,7%	3 059 000
Reste à charge du SIEIL										

Le nombre d'adhésion à la compétence éclairage public a fortement augmenté depuis la création de cette compétence au SIEIL. Au 1^{er} janvier 2023, 192 communes et 4 intercommunalités auront adhéré à la compétence. Les décisions prises lors de la présentation des orientations budgétaires de 2020 avaient pour objectif de réduire le besoin de financement propre à cette compétence, tout en préservant une qualité de service pour nos collectivités adhérentes. Dans le cadre de l'actualisation de la prospective financière et des orientations budgétaires 2023, cette trajectoire est poursuivie. Ainsi, il est proposé pour 2023 de maintenir les taux de participation votés en 2021

et de conserver l'enveloppe annuelle de 3,9 millions d'euros pour les travaux réalisés au titre de cette compétence. Toutefois, à titre exceptionnel, pour répondre à l'arrêté du 27/12/2018 sur la prévention, la réduction, la limitation des nuisances lumineuses à l'horizon 2025, une enveloppe supplémentaire dédiée de 1,5 M€ répartie sur 3 ans a été ouverte en 2022 (crédits de paiement de 2022 à 2024 : 500 000 € /an). Par ailleurs, le SIEIL travaille avec la Banque des Territoires à la mise en œuvre d'une enveloppe dédiée à la sobriété lumineuse des territoires.

ÉCLAIRAGE PUBLIC - FONDS DE CONCOURS

DÉPENSES										
AP 2016	AP 2017	AP 2018	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023	Evol° 2023 /2022	Evol° 2023 /2016	Crédits de Paiement du Budget 2023
675 791	785 970	794 711	478 500	340 000	-	-	-	ns	-100,00%	4 500
Engagement du SIEIL sur les programmes (mandatement sur 3 voire 4 années) révisés à chaque étape budgétaire										
Inscriptions budgétaires										

Conformément à la décision prise au Rapport d'Orientation Budgétaire 2021, il n'y a plus d'attribution par le SIEIL de fonds

de concours aux collectivités non adhérentes à la compétence Eclairage Public.

4

Présentation des orientations budgétaires pour 2023

Présentation et rappel des règles budgétaires

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L. 2312-1, L. 2313-1 et L.5211-36), le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire doit organiser un débat sur les orientations budgétaires générales du budget, ainsi que sur les engagements financiers pluriannuels.

Il est proposé une présentation par compétence / mission, avec une ventilation des charges de personnel et de certaines recettes (Redevance R2 Enedis, FCTVA). Les propositions pour le budget 2023 sont comparées au budget 2022, comprenant les montants votés au budget primitif (voté en février 2022), au budget supplémentaire (voté en juin 2022) et aux décisions modificatives. La DM n°1 a été votée en octobre 2022. La DM n°2 vous est proposée en Comité syndical, le même jour que le rapport d'orientation budgétaire pour 2023.

Ainsi, certaines lignes de crédits sont supprimés en 2022 et réinscrites sur l'exercice 2023.

Pour chaque compétence / mission, seront présentées :

- les orientations stratégiques (intégrant les Crédits de Paiement précédemment détaillés dans la partie AP/CP),
- une présentation des crédits qui seront ultérieurement proposés au vote du Budget 2023, avec un rappel des crédits votés au Budget Primitif, Budget Supplémentaire et Décisions Modificatives n°1 et n°2 de 2022, ainsi que l'évolution d'une année sur l'autre.

Enfin, une synthèse de chacune de ces compétences pour le budget 2023, permettant de déterminer l'équilibre budgétaire et le besoin de financement, conclura la présentation de ces orientations budgétaires, et ce conformément aux préconisations du rapport de la Chambre Régionale des Comptes en 2022.

Le projet de Budget Principal du SIEIL et le projet de Budget Annexe PCRS sont présentés séparément et de manière synthétique en fin de document.

Les budgets du SIEIL pour 2023 seront proposés au vote du Comité syndical de février prochain.

Légende pour les tableaux suivants :



■ Montants détaillés dans les AP/CP

■ Montants détaillés dans les ventilations analytiques / charges de personnel

Ressources humaines

NB : Les effectifs et les charges de personnel sont présentés avec une ventilation analytique du secrétariat et des assistantes techniques, ainsi que du service de contrôle des concessions et de la TCCFE.L Les effectifs sont ici présentés en Equivalents Temps Plein (ETP). Ces derniers prennent en compte les agents à temps partiels.

Évolution des effectifs prévisionnels

Présentation analytique pour chaque compétence - de 2022 à 2023

Evalués en Equivalent Temps Plein (ETP)

	ETP au 31/12/2022	ETP au 31/12/2023
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	14,90	15,90
ÉLECTRICITÉ	17,66	17,81
ÉCLAIRAGE PUBLIC	6,60	6,65
GAZ	0,97	0,97
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	3,00	3,00
PCRS	3,00	3,00
SIG	1,57	1,57
IRVE	1,00	1,00
+ Apprentis (contrats de 2 ans)	2,00	-
TOTAL ETP	50,70	49,90

Ventilation analytique des Charges de personnel

		BP + BS + DM 2022	Proposition pour BP 2023
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Dépenses	1 053 000	1 173 000
	Recettes mutualisation (archives)	-19 000	0
	Solde net	1 034 000	1 173 000
ÉLECTRICITÉ		781 000	850 000
ÉCLAIRAGE PUBLIC		369 000	302 000
GAZ		61 000	62 000
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Dépenses	102 000	138 000
	Recettes mutualisation (GAE)	-17 000	-30 000
	Solde net	85 000	108 000
PCRS	Dépenses	165 000	169 000
	Recettes mutualisation (SIEIL)	-163 000	-169 000
	Solde net	2 000	0
SIG		74 000	79 000
IRVE	Dépenses	71 000	42 000
	Recettes mutualisation (SIEIL)	-66 000	0
	Solde net	5 000	42 000
TOTAL		2 513 000	2 616 000

Il est proposé pour 2023 de faire évoluer les charges brutes de personnel de 5,2 %, pour prendre en compte le GVT (Glissement Vieillesse et Technicité qui prend en compte les évolutions de carrière des agents telles que l'ancienneté, les avancements d'échelons et de grade), l'impact en année pleine de l'augmentation du point d'indice (+3,5% au 1^{er} juillet 2022), ainsi que le recrutement temporaire d'un poste pour accompagner la mise en place des projets HY TOURAINE et GNV et une provision pour des remplacements ponctuels en cas d'absences longue durée ou pour des surcroûts d'activité. Les dépenses du personnel du

service PCRS, composé d'un responsable et de 2 techniciens, sont prises en charge par le Budget Principal puis refacturées en fin d'année au budget annexe. Une partie des charges de personnel du service Transition Energétique est refacturée aux membres adhérents au groupement d'achat d'énergie. Par ailleurs, des subventions dans le cadre du programme ACTEE sont attendues au titre du poste d'économiste de flux, à hauteur de 50%. A noter que depuis mi-2022, le SIEIL ne met plus de personnel à disposition de la SPL Modulo pour la gestion de l'exploitation des IRVE.

Ressources humaines

TABLEAU DES EFFECTIFS POURVUS AU 31/12/2022

TITULAIRES	
DIRECTION GENERALE	
Directeur général des services	1,0
Directeur général des services techniques	1,0
FILIERE TECHNIQUE	
Ingénieur principal	2,0
Ingénieur	1,0
Technicien principal 1 ^{ère} classe	4,0
Technicien principal 2 ^{nde} classe	0,0
Technicien	1,0
Agent de maîtrise principal	2,0
Agent de maîtrise	4,0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1,0
Adjoint technique principal 2 ^{nde} classe	1,0
Adjoint technique	3,0
FILIERE ADMINISTRATIVE	
Attaché principal	2,0
Attaché	1,0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2,0
Rédacteur principal de 2 ^{nde} classe	0,0
Rédacteur	2,0
Adjoint Adm. Principal 2 ^{nde} classe	3,8
Adjoint administratif	7,0
CONTRACTUELS	
Ingénieur	0,9
Technicien	7,0
Rédacteur	1,0
Adjoint administratif	1,0
APPRENTIS	
Apprentis	2,0
TOTAL	50,7

Administration générale

Les charges d'administration générale englobent les fonctions supports (administration générale, ressources humaines, finances, informatique, communication...).

La TCCFE est la principale source de financement de ces charges. Tout comme pour les budgets précédents, une grande prudence est portée concernant l'évolution de cette ressource. La dernière phase de la réforme de la TCCFE, impactant le bloc communal et les syndicats d'énergie, entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Désormais, la collecte de la taxe sera assurée par l'Etat qui la reversera ensuite aux AODE. Si une indexation de la taxe sur l'inflation est prévue et devrait maintenir son dynamisme, de vraies questions demeurent sur le contrôle de l'assiette de la taxe par l'Etat et les modifications sur le long terme des modalités de reversement (plafonnement, écrêtement...). Par ailleurs, au regard du contexte énergétique actuel, des baisses

de consommations d'électricité sont anticipées. Ces différents éléments ont un impact sur le niveau de ressources lié à la TCCFE. Après un audit de ses outils informatiques en 2022, le SIEIL va poursuivre le développement de sa sécurité informatique, dans le cadre du projet validé par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information. Enfin, le SIEIL poursuit son engagement dans les projets d'énergies renouvelables (nouvelle tranche d'apport au capital d'EneRCVL, apport en compte courant à la SAS EneR37, mise en œuvre du projet HY Touraine). Une partie de ces projets sera financée par la vente d'actions du SIEIL en faveur des autres actionnaires. Le SIEIL restera néanmoins actionnaire majoritaire d'EneRCVL. Enfin, l'accompagnement du budget annexe du PCRS par le budget principal continue avec pour objectif d'amener ce service de relevés de données de grande précision à l'équilibre à court terme (cf. page relative au budget annexe PCRS).

		DÉPENSES		
		BP + BS + DM 2022	Proposition pour BP 2023	Evolution % 2023 / 2022
TOTAL DÉPENSES		8 471 500	7 467 028	-11,9%
COMMUNICATION		211 000	176 000	-16,6%
F	Maintenance du site internet	8 000	9 000	12,5%
F	Evénements Ecoloustics / Watty	8 000	10 000	25,0%
F	Insertions Presse, vidéo promotionnelle, newsletter et objets communicants	47 000	62 000	31,9%
F	Impressions dossiers SIEIL	45 000	45 000	0,0%
F	Salons (Congrès des Maires), Journées d'info, RIL...	103 000	50 000	-51,5%
INFORMATIQUE		794 000	537 300	-32,3%
I	Acquisition de Logiciels (logiciel suivi des affaires, autres logiciels)	350 000	72 000	-79,4%
I	Acquisitions matériel informatique (serveurs, ordinateurs...)	100 000	70 000	-30,0%
F	Droits d'utilisation, maintenance et prestations de services - logiciels et serveurs	274 000	313 800	14,5%
F+I	Parcours Cybersécurité	70 000	81 500	16,4%
RESSOURCES HUMAINES (hors charges de personnel)		289 000	207 000	-28,4%
F	Indemnité des élus (hausse du point d'indice de +3,5% au 01/07/2022)	137 000	142 000	3,6%
F	Formation des Elus	15 000	15 000	0,0%
F	Plan de formation des agents(dont formations logiciel Essensiel et conduite du changement)	137 000	50 000	-63,5%

Administration générale

		DÉPENSES		
		BP + BS + DM 2022	Proposition pour BP 2023	Evolution % 2023 / 2022
TOTAL DÉPENSES		8 471 500	7 467 028	-11,9%
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		6 877 500	6 311 728	-8,2%
I	Plan de participation à l'effort national de relance économique en lien avec la crise sanitaire	1 273 000	-	-100,0%
F	Charges de personnel (coût net)	1 034 000	1 173 000	13,4%
F	Reversement de la Taxe Communale de Consommation Finale de l'Electricité	1 200 000	1 300 000	8,3%
F	Charges de fonctionnement du SIEIL	825 000	1 143 228	38,6%
F	Fonds d'aide au maintien de l'énergie (FSL)	50 000	50 000	0,0%
F	Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 37)	100 000	100 000	5,3%
F	Subvention en faveur de la coopération décentralisée	15 000	15 000	0,0%
F	Subvention pour l'AMICALE du SIEIL	3 000	3 000	0,0%
F	AGRITOURAINE	10 000	10 000	0,0%
F	Cavités souterraines	15 000	15 000	0,0%
F	Aides aux communes - Programme ACTEE (audits + maîtrise d'oeuvre)	-	100 000	ns
F	Cotisation FNCCR	50 000	52 000	4,0%
F	Capital EnerCVL	1 050 500	350 200	-66,7%
F	Capital et apport en compte courant EneR37	-	484 300	ns
F+I	Capital + assistance administrative création HY TOURAINE	30 000	100 000	233,3%
F+I	Capital MODULO	50 000	50 000	0,0%
F	Etudes / Travaux Siège Social SIEIL	341 000	431 000	26,4%
F+I	Echeances dette (remboursement capital + intérêts)	514 000	785 000	52,7%
F+I	Autres dépenses exceptionnelles	317 000	150 000	-52,7%
PCRS		300 000	235 000	-21,7%
F	Charges de personnel - remboursé par Budget Annexe	163 000	165 000	1,2%
F	Versement de la Subvention d'Equilibre au budget annexe	137 000	70 000	-48,9%

		RECETTES		
		BP + BS + DM 2022	Proposition pour BP 2023	Evolution % 2023 / 2022
TOTAL RECETTES		11 220 000	11 656 000	3,9%
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		10 967 000	11 441 000	4,3%
I	FCTVA	81 000	31 000	-61,7%
F	Perception de la Taxe Communale de Consommation Finale de l'Electricité	10 000 000	10 500 000	5,0%
F	Redevances de concession (R1)	756 000	745 000	-1,5%
I	Programme ACTEE	-	100 000	ns
I	Remboursement partiel Apport en Compte Courant MODULO	30 000	-	-100,0%
F+I	Autres recettes exceptionnelles	100 000	65 000	-35,0%
INFORMATIQUE		90 000	50 000	ns
F+I	Parcours Cybersécurité	90 000	50 000	ns
PCRS		163 000	165 000	1,2%
F	Remboursement par le budget annexe PCRS des charges de personnel	163 000	165 000	1,2%

Disponible dégagé par les dépenses et recettes de l'Administration Générale (Recettes - Dépenses)

2 748 500

4 188 972

Électricité

Concernant sa compétence historique, l'électricité, le SIEIL maintient son cap de maîtrise des besoins de financement de la compétence. Les décisions prises en 2020 permettent déjà de constater une recherche d'équilibre financier et sont poursuivies dans le cadre de la mise à jour de la prospective pour 2023.

Ainsi, le volume des travaux sur les réseaux d'électrification est maintenu à 16 M€ annuels et le fonds de concours Télécommunications à 250 000 € pour le millésime 2023. A ces enveloppes nouvelles, s'ajoutent les Crédits de Paiement 2023 pour les opérations lancées sur les exercices précédents.

		DÉPENSES		
		BP + BS + DM 2022	Proposition pour BP 2023	Evolution % 2023 / 2022
TOTAL DÉPENSES		19 926 500	22 675 500	13,8%
I	TRAVAUX GÉRÉS EN AP/CP	18 748 000	21 425 000	14,3%
I	FONDS DE CONCOURS GÉRÉS EN AP/CP	352 000	335 000	-4,8%
F	Charges de personnel - liées à la compétence ÉLECTRICITÉ	781 000	850 000	8,8%
F	Contrôle du Concessionnaire	45 500	65 500	44,0%

		RECETTES		
		BP + BS + DM 2022	Proposition pour BP 2023	Evolution % 2023 / 2022
TOTAL RECETTES		15 498 000	17 745 000	14,5%
I	RECETTES GÉRÉES EN AP/CP	12 221 000	13 345 000	9,2%
I	Récupération de TVA (Enedis)	2 800 000	2 800 000	0,0%
F	Redevance R2 (part Electricité)	477 000	1 600 000	235,4%

Besoin de Financement (Dépenses - recettes)	4 428 500	4 930 500
---	-----------	-----------

Éclairage public

Au 1^{er} janvier 2023, la compétence éclairage public regroupera 192 communes et 4 intercommunalités, avec l'adhésion nouvelle de la commune de Cinq-Mars-La-Pile. L'amélioration de la qualité du service, avec le développement de l'exploitation des réseaux et une connaissance précise du patrimoine grâce aux audits et à la géolocalisation, a nécessité une révision des cotisations statutaires (coût par habitant) et de maintenance (coût par point lumineux) qui a abouti en 2021.

Elle fixe l'évolution jusqu'en 2025 de ces cotisations avec pour objectif de tendre vers l'équilibre financier de la compétence, comme l'exige la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport 2022. Ainsi, pour 2023, les communes acquitteront 0,95 € par habitant et les intercommunalités 0,30 € par habitant pour la cotisation statutaire. Le montant de la cotisation maintenance est fixé à 25,58 € par point lumineux.

		DÉPENSES		
		BP + BS + DM 2022	Proposition pour BP 2023	Evolution % 2023 / 2022
TOTAL DÉPENSES		8 299 068	6 577 500	-20,7%
I	TRAVAUX GÉRÉS EN AP/CP	5 065 327	4 421 000	-12,7%
I	FONDS DE CONCOURS GERES EN AP/CP	462 390	4 500	-99,0%
I	Géolocalisation des Ouvrages EP	200 000	200 000	0,0%
I	Audit d'éclairage public (mise à jour)	102 351	50 000	ns
F	Charges de personnel - liées à la compétence ECLAIRAGE PUBLIC	369 000	302 000	-18,2%
F	Achat de Prestations au Budget PCRS	80 000	80 000	0,0%
F	Maintenance Préventive et Curative	1 440 000	940 000	-34,7%
F	Exploitation des réseaux	580 000	580 000	0,0%
F	Autres dépenses	-	-	ns

		RECETTES		
		BP + BS + DM 2022	Proposition pour BP 2023	Evolution % 2023 / 2022
TOTAL RECETTES		5 028 506	4 556 000	-9,4%
I	RECETTES GÉRÉES EN AP/CP	1 645 506	1 486 000	-9,7%
I+F	FCTVA	1 445 000	860 000	-40,5%
F	Cotisations statutaires (collectivités adhérentes)	210 000	255 000	21,4%
F	Cotisations maintenance (collectivités adhérentes)	1 075 000	1 205 000	12,1%
F	Redevance R2 (part ÉCLAIRAGE PUBLIC)	653 000	750 000	14,9%

Besoin de Financement (Dépenses - recettes)	3 270 562	2 021 500
---	-----------	-----------

Gaz

Le gaz en réseau est indispensable à la contribution du mix énergétique.

Le SIEIL assure une veille technico-économique, étudie tous les dossiers proposés et mène de nombreux échanges avec les concessionnaires pour continuer à développer l'offre de gaz en réseaux tout en optimisant et maîtrisant les participations financières aux travaux des communes et du SIEIL.

La multiplication en Indre-et-Loire des projets d'injection de biométhane engendre l'étude de projets d'installation de stations GNV sur notre territoire.

En termes d'actualité, le nouveau modèle de contrat de concession des réseaux de distribution de gaz a été signé entre la FNCCR, GRDF et France Urbaine le 8 juin 2022. Ce contrat devrait être un outil au service de la transition énergétique des territoires. Il sera décliné localement en 2023 entre le SIEIL et GRDF.

		DÉPENSES		
		BP + BS + DM 2022	"Proposition pour BP 2023"	Evolution % 2023 / 2022
TOTAL DÉPENSES		589 400	680 800	15,5%
I	Part SIEIL - Premier établissement réseaux (GPE)	184 300	184 300	0,0%
I	Part Commune - Premier établissement réseaux (GPE)	97 600	79 000	-19,1%
I	Part SIEIL - Extension réseaux (GEX)	133 000	170 000	27,8%
I	Part Commune - Extension réseaux (GEX)	57 000	73 000	28,1%
F	Charges de personnel - liées à la compétence GAZ	61 000	62 000	1,6%
F	Contrôle du concessionnaire	12 500	12 500	0,0%
F	Daignostics techniques et financiers des concessions	-	50 000	ns
F	Reversement aux communes d'une part de redevance	44 000	50 000	13,6%

		RECETTES		
		BP + BS + DM 2022	Proposition pour BP 2023	Evolution % 2023 / 2022
TOTAL RECETTES		203 800	190 000	-6,8%
I	Remboursement de la subv. D'équilibre par commune (GPE)	43 400	31 000	-28,6%
I	Remboursement de la subv. D'équilibre par commune (GEX)	24 400	14 000	-42,6%
F	Redevances de concession (R1)	136 000	145 000	6,6%

Besoin de Financement (Dépenses - recettes)	385 600	490 800
--	---------	---------

SIG

La transformation du Système d'Information Géographique est en cours pour intégrer les évolutions technologiques issues de la précision cartographique du PCRS et proposer de nouveaux services plus accessibles aux différents utilisateurs (élus et agents du SIEIL, collectivités ou prestataires des différentes

compétences). Ces nouveaux services seront proposés en 2023 aux collectivités adhérentes, au service de leurs besoins d'aménagement et de gestion. Les modalités de cotisation sont en cours de réflexion.

		DÉPENSES		
		BP + BS + DM 2022	Proposition pour BP 2023	Evolution % 2023 / 2022
TOTAL DÉPENSES		144 000	142 000	-1%
I	Matériel informatique, Logiciels	10 000	23 000	130,0%
F	Prestations de service et maintenance des logiciels	60 000	40 000	-33,3%
F	Charges de personnel - liées à la compétence SIG	74 000	79 000	6,8%

		RECETTES		
		BP + BS + DM 2022	Proposition pour BP 2023	Evolution % 2023 / 2022
TOTAL RECETTES		-	-	ns
F	Cotisation statutaire SIG	-	-	ns

Besoin de Financement (Dépenses - recettes)	144 000	142 000
--	---------	---------

Transition Énergétique

Dans le cadre de la convention signée avec STORENGY pour le projet METHYCENTRE (géré en AP/CP), 1 050 000 € ont été inscrits pour la création d'une unité électrolyse permettant de produire et de stocker de l'hydrogène (650 000 € sous la forme de subventions et 400 000 € au titre de l'acquisition). 600 000 € ont été versés en 2020. Le solde devrait être versé en 2023.

Concernant la compétence IRVE, la gestion des bornes de recharge installées par le SIEIL est toujours assurée par la SPL MODULO. Par ailleurs, en termes de nouveaux équipements dans le cadre du Schéma départemental des IRVE, l'installation

de 5 nouveaux chargeurs et le retrofit de plusieurs super-chargeurs sont prévus, ainsi que la modification des câblages d'alimentation (puissance supérieure) pour 10 chargeurs. Des subventions sont attendues à ce titre de la part du FACé et du programme ADVENIR.

Le programme de sobriété énergétique est maintenu pour répondre aux demandes des collectivités désireuses de s'engager dans une démarche de sobriété énergétique de leurs bâtiments. Il en est de même pour le programme d'acquisition de véhicules électriques.

		DÉPENSES		
		BP + BS + DM 2022	Proposition pour BP 2023	Evolution % 2023 / 2022
TOTAL DÉPENSES		2 678 000	2 320 000	-13,4%
I	Aides aux collectivités - véhicules électriques	40 000	40 000	0,0%
I	Programme "sobriété énergétique" (fonds de concours)	350 000	300 000	-14,3%
I	PROJET METHYCENTRE (AP/CP)	-	400 000	ns
F	Charges de personnel - liées à la compétence IRVE	71 000	42 000	-40,8%
F	Participation versée à SPL MODULO - Gestion des bornes	570 000	600 000	5,3%
I	Intervention sur Parc IRVE existants	153 000	171 000	11,8%
I	Construction - Nouveau Programme - IRVE	1 404 000	767 000	-45,4%
I	Schéma Départemental des IRVE	90 000	-	ns

		RECETTES		
		BP + BS + DM 2022	Proposition pour BP 2023	Evolution % 2023 / 2022
TOTAL RECETTES		110 000	332 000	201,8%
I	FCTVA (lié à la construction des IRVE)	9 000	7 000	ns
I	Participations FACE et ADVENIR - Programme IRVE	-	300 000	ns
F	Mutualisation - Remboursement charges de personnel	66 000	-	-100,0%
F	Primes Certificats d'Economie d'énergies	35 000	25 000	-28,6%

Besoin de Financement (Dépenses - recettes)	2 568 000	1 988 000
--	------------------	------------------

Projets innovants et autres projets

Dans le cadre du mandat débuté en 2020, le SIEIL a engagé des réflexions autour de plusieurs projets innovants qui vont se poursuivre en 2023 et les années suivantes :

- **L'intelligence des territoires.** Parmi les sujets à l'étude : la gestion dynamique de l'éclairage public, la mutualisation de l'achat de supervision adaptée aux besoins publics, la flexibilité

des réseaux d'énergies... Ce projet sera mené dans le cadre d'un partenariat avec le SMO Touraine Numérique.

- **Vinogrhyd** : les études techniques de faisabilité sont réalisées et seront présentées, pour avis, aux services de l'Etat en 2023.
- L'installation de stations de distribution de GNV.

		DÉPENSES		
		BP + BS + DM 2022	Proposition pour BP 2023	Evolution % 2023 / 2022
TOTAL DÉPENSES		1 538 000	1 363 000	-11,4%
I	Territoires Intelligents (géré en AP/CP)	1 420 000	1 072 000	-24,5%
I	Vinogrhyd	118 000	91 000	-22,9%
I	Projet stations GNV	-	200 000	ns

Besoin de Financement (Dépenses - recettes)	1 538 000	1 363 000
--	-----------	-----------

Équilibre global - Budget principal

	DÉPENSES		
	BP + BS + DM 2022	Proposition pour BP 2023	Evolution % 2023 / 2022
Administration générale	8 471 500 €	7 467 028 €	-12%
Électricité	19 926 426 €	22 675 500 €	14%
Éclairage public	8 299 068 €	6 577 500 €	-21%
Gaz	589 400 €	680 800 €	16%
SIG	144 000 €	142 000 €	-1%
Transition énergétique	2 678 000 €	2 320 000 €	-13%
Projets innovants et autres projets	1 538 000 €	1 363 000 €	-11%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES (A)	41 646 394 €	41 115 828 €	-1%

	RECETTES		
	BP + BS + DM 2022	Proposition pour BP 2023	Evolution % 2023 / 2022
Administration générale	11 220 000 €	11 656 000 €	4%
Électricité	15 498 575 €	17 746 000 €	15%
Éclairage public	5 028 506 €	4 556 000 €	-9%
Gaz	203 800 €	190 000 €	-7%
SIG	0 €	0 €	ns
Transition énergétique	110 000 €	332 000 €	202%
Projets innovants et autres projets	0 €	0 €	ns
TOTAL RECETTES RÉELLES (B)	32 060 881 €	34 480 000 €	8%

	BESOIN DE FINANCEMENT		
	BP + BS + DM 2022	Proposition pour BP 2023	Evolution % 2023 / 2022
Administration générale	-2 748 500 €	-4 188 972 €	52%
Électricité	4 427 852 €	4 929 500 €	11%
Éclairage public	3 270 562 €	2 021 500 €	-38%
Gaz	385 600 €	490 800 €	27%
SIG	144 000 €	142 000 €	ns
Transition énergétique	2 568 000 €	1 988 000 €	-23%
Projets innovants et autres projets	1 538 000 €	1 363 000 €	-11%
Besoin de Financement (A-B)	9 585 514 €	6 745 828 €	-30%
Mobilisation des contrats de prêts (C) (signés fin 2019)	0 €	0 €	ns
Emprunt d'équilibre (A-B-C) (hors prise en compte du résultat des exercices précédents)	9 585 514 €	6 745 828 €	-30%

Budget annexe Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Le budget annexe du PCRS a été créé au 1^{er} janvier 2019 afin d'identifier les flux en dépenses et en recettes relatifs à ce service public industriel et commercial.

Après avoir subi de plein fouet la crise sanitaire qui a ralenti la production de données et la modification des échéances d'entrée en vigueur du dispositif anti-endommagement des réseaux qui freine l'adhésion des collectivités, le service PCRS dispose désormais d'une cartographie étoffée et d'outils qu'il peut proposer à de nouveaux partenaires. En 2022, il a notamment assuré des prestations pour le Conseil Départemental pour la numérisation de la RD910. Par ailleurs, une convention de partenariat avec

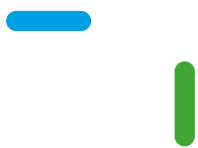
ENEDIS, pour leurs propres besoins, est en cours de finalisation. Enfin, la densification des données cartographiées permet au SIEIL d'y recourir de manière plus importante. Il s'agit maintenant de poursuivre l'inscription du PCRS dans une offre globale de services centrés sur la diffusion aux collectivités de données géographiques essentielles pour la gestion de leurs métiers et la connaissance patrimoniale de leur territoire.

		DÉPENSES			
		CA 2021	BP + BS + DM 2022	Proposition pour BP 2023	Evolution % 2023 / 2022
TOTAL DÉPENSES		278 207	515 424	410 000	-20,5%
I+F	Remboursement Annuité de la Dette	77 557	76 800	75 900	-1%
I	Acquisitions matériel / logiciel	-	201 350	101 950	-49%
F	"Charges de Personnel 1 ingénieur + 2 techniciens"	153 150	163 000	165 000	1%
F	Fonctionnement du Service PCRS	47 500	61 500	63 600	3%
F	Autres dépenses imprévues	-	12 774	3 550	-72%

		RECETTES			
		CA 2021	BP + BS + DM 2022	Proposition pour BP 2023	Evolution % 2023 / 2022
TOTAL RECETTES		694 271	723 848	410 000	-43%
F	Subvention versée par le Budget Principal	182 383	137 000	70 000	-49%
F	Vente Prestations au Budget Principal du SIEIL - (Orthovoirie pour exploitation des réseaux)	16 729	80 000	120 000	50%
F	Vente Prestations - Prix relevé km - MEMBRES SIEIL	44 500	-	-	ns
F	Vente Prestations - Prix relevé km - PARTENAIRES PUBLICS	-	36 000	80 000	122%
F	Vente Prestations - Prix relevé km - PRIVÉS	35 835	54 000	40 000	-26%
F	Cotisations membres du SIEIL	-	-	-	ns
I	Résultat d'investissement reporté	207 412	208 424	-	-100%
I	Emprunt	-	-	100 000	ns

Équilibre du Budget Annexe PCRS	208 652	-	-
--	----------------	----------	----------

Flux croisés avec le Budget Principal			
Dépenses			
Charges de personnel	153 150	163 000	165 000
Recettes			
Subvention versée par le Budget Principal + Vente de prestations au Budget Principal du SIEIL	199 112	217 000	190 000



12 - 14 rue Blaise Pascal - BP 51314 - 37013 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 47 31 68 68 - Courriel : sieil@sieil37.fr
www.sieil37.fr